

**Dans les CMA,
l'intersyndicale CGT, CFDT,
CGC et FO, s'adresse aux
employeurs et au ministère**

**Déclaration liminaire de
l'intersyndicale des CMA,
SNCA-CGT, CFDT, CGC, FO.**

**Commission Paritaire
Nationale du 29 mars 2018**

Les différentes mesures des réformes de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, ainsi que le projet de loi PACTE, pourraient avoir des répercussions désastreuses pour le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et ses personnels.

Nos organisations syndicales s'inquiètent, notamment, pour l'avenir des agents des services CFE/RM. Dans sa première présentation, le projet du Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises propose «d'assouplir les

obligations pour les entrepreneurs créateurs d'entreprises », « de rendre les démarches administratives pour la création 100% accessibles en ligne », « d'instaurer la gratuité des prestations d'assistance aux formalités » et « de créer un guichet unique de publicité des informations relatives aux entreprises ».

Aussi, certains points du projet font craindre le pire comme notamment les intentions de suppression du stage préalable à l'installation (SPI) et la fusion des services CFE/RM entre chambres consulaires.

Il apparaît maintenant certain que les CMA et les CCI seront contraintes de rationaliser leurs dépenses en renforçant les mutualisations de leurs services, voire en les fusionnant.

Concernant la réforme de l'Apprentissage, le réseau des CMA a montré sa volonté de s'inscrire dans l'action des modifications que l'État souhaite porter.

Le projet de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), présenté en février dernier et qui sera débattu au Parlement, propose, dans son article 20, de « doter l'ensemble des CFA de personnalité morale et autonome. » Ainsi donc, les CFA sous statut Chambres de Métiers pourraient évoluer vers un cadre juridique et fiscal spécifique avec pour conséquence un transfert vers un statut de droit privé ou territorial. Dans ce schéma-là, quel sera l'avenir des personnels et de leurs conditions de travail ?

Même si des aménagements et des améliorations doivent être effectués, les mesures annoncées auront inévitablement des répercussions sur les personnels. Et chacun pourra alors mesurer l'impact humain que cela devrait avoir dans nos établissements.

L'APCMA et le Ministère ne peuvent pas ignorer les conséquences sur les personnels et l'emploi.

Dans ce contexte, l'intersyndicale des CMA, très inquiète pour la pérennité du réseau des Chambres de Métiers s'opposera à toute décision de suppressions d'emplois, qui pourraient résulter d'une volonté de réduire massivement la masse salariale des CMA.

Nous demandons ainsi, que, sur toutes ces questions, les agents des Chambres de Métiers soient régulièrement informés des intentions de l'APCMA et du Ministre de tutelle.

Télécharger la déclaration liminaire